

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/04/2008 (Dernière actualisation de la page 01/04/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2579.2000	20.1588
Timonier	2219.7400	17.3493
Motoriste	2456.1400	19.1970
Assistant-motoriste	2132.0300	16.6638
1er matelot	2070.3600	16.1817
2ème matelot A	1993.1400	15.5782
Stagiaire	1131.2800	8.8420